

PÉNIBILITÉ DANS LE BTP : LA GÉRER, L'ÉVALUER ET LA PRÉVENIR

De l'application de la réglementation à l'anticipation des risques

1 JOUR, 7 HEURES

RH / MANAGEMENT / HSE

CODE : MRH003

Objectifs de la formation

- Identifier les principaux textes réglementaires et lois en matière de pénibilité
- Maîtriser les obligations des entreprises BTP en matière de pénibilité
- Prévenir et évaluer les risques

Animée par

- ROBERT Élodie
Avocate,
CABINET ÉLODIE ROBERT

Public concernés

- DRH, Responsable des Relations Sociales, RH, CHSCT ; Chef de chantier ; Responsable prévention / sécurité ; Coordinateur SPS ; Coordinateur HSE

Dates

Critères d'admission

- aucun prérequis n'est nécessaire

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Un questionnaire préalable sera envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques, et sera transmis au(x)

Maîtriser le cadre

réglementaire en matière de pénibilité

- Intégrer les principaux impacts en matière de santé au travail : allègement des obligations de suivi médical et réforme du régime de l'inaptitude
- Appréhender les notions d'accords et de négociation avec les salariés issues de la loi

Maîtriser la réglementation en matière de pénibilité dans le secteur du BTP

- Définir les critères de pénibilité
- Maîtrisez vos obligations : rapport CHSCT, accord prévention et pénibilité, fiches de prévention (abrogées au 1er janvier 2016), déclaration annuelle de l'exploitation des risques etc.
- Comprendre le fonctionnement du compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) : ouverture, alimentation et utilisation du compte et sa relation avec le compte personnel d'activité (CPA)

formateur(s) avant la formation

- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants
- Les formations sont déroulées en présentiel ou en classe virtuelle et étayées, chaque fois que cela est pertinent, d'études de cas et de mise en pratique ou en situation
- Un formulaire d'évaluation du formateur et du déroulé du programme suivi sera proposé aux participants à la fin du stage

Tarifs

- Tarif général _____ 995,00 €HT

■ Du compte pénibilité au compte prévention ce qui changera en 2018

Savoir évaluer, mesurer et gérer quantitativement la pénibilité

- Cartographier les risques existants
- Assimiler les principaux facteurs de risques sur un chantier
- Faire la liste des facteurs de pénibilité propres à vos activités
- Évaluer la pénibilité de chaque tâche ou mission par poste
- Mettre en place la meilleure méthode et les meilleurs outils d'évaluations et indicateurs de risques
- Appréhender les difficultés de mise en place d'une politique de gestion des risques propre à vos activités

De la « gestion de la pénibilité » à la prévention : Mettre en place un plan de prévention et piloter les étapes points par points

- Quels sont les points constitutifs de votre plan de prévention
- Quels sont les acteurs concernés et quelles doivent être leur rôles et relations
- Les facteurs clés de succès d'une démarche de prévention qui marche